



AOÛT 2007

Union
syndicale
Solidaires

RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE à MTS les journées formation fondent comme neige au soleil!



Programme d'apprentissage d'une ligne de Métro, exigeons ensemble un apprentissage de ligne de qualité, seul gage d'une sécurité optimum !

Dès leur permis en poche ou après une mutation, les conducteurs affectés sur leur nouvel attachement devront signer leur ligne ou le groupement correspondant. Ces apprentissages nécessitent de **connaître en premier lieu le matériel** afin de pouvoir assimiler correctement toutes les particularités de la ligne et approfondir la maîtrise du train.

Comme vous le savez, les formations de base des conducteurs se font actuellement sur deux types de matériels : **le MF 67 et le MF 77**. Il est donc important que la Direction prenne en compte ces éléments, pour établir les programmes d'instruction des lignes. En effet, un conducteur habitué au MF 77 devra mettre un peu plus de temps pour maîtriser le MF 67 et vice-versa. Ce qui est tout à fait compréhensible ! Lorsque la RATP crie à tue-tête son attachement à la sécurité ferroviaire, il faut que le personnel le perçoive sur le terrain : au niveau des formations, des instructions, de la prévention des incidents ... et non pas qu'il ait l'impression de **recevoir systématiquement un coup de bâton sur la tête, à la moindre faute**.

Il est plus simple pour la direction de sanctionner des erreurs, que de répondre aux attentes des demandes de formation. L'été s'annonce propice à des formations au rabais.

Des conducteurs nous ont alerté pour contester les nouvelles méthodes utilisées par la Direction du département MTS, pour acquérir la connaissance d'une ligne de Métro. À l'égal des autres départements pendant l'été, le manque de personnel (formateur train) empêche l'unité FRT d'organiser des stages matériels. Malheureusement, pour le département MTS cela retarde la rentabilité immédiate des conducteurs puisqu'ils ne peuvent être utilisés de suite sur leur ligne d'affectation. Pour ne pas déprimer, **la Direction essaie tant bien que mal à faire passer la signature de ligne avant la formation du matériel !** Les conducteurs pour la plupart « jeunes de permis » sont étonnés de ce choix, mais hésitent à en parler à leurs nouveaux délégués du personnel ou syndicaux d'établissement.

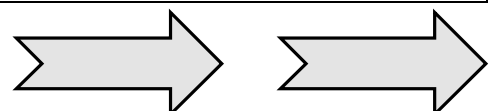
Le 25 JUILLET 2007, SUD RATP condamne ces pratiques et dépose une alarme sociale au département MTS.

Monsieur le Directeur,

Conformément au protocole d'accord relatif au droit syndical et à l'amélioration du dialogue social à la RATP, le syndicat SUD RATP dépose une alarme sociale au niveau du département MTS, pour contester vos nouvelles méthodes d'apprentissage d'une ligne de métro appliquées aux conducteurs. Il est inadmissible de leurs faire signer celle-ci sans qu'au préalable, ils aient appris le matériel correspondant.

Les conducteurs ne reçoivent plus dans ces circonstances une formation de qualité pour répondre à une sécurité ferroviaire de plus en plus exigeante.

*Pour le syndicat SUD RATP
Le délégué syndical du département MTS
M. AVENA Jean-François*



CONSTAT DE DESACCORD DU 27 JUILLET 2007

La direction du département reçoit le Syndicat SUD dans le cadre de l'alarme sociale déposée le 25 juillet 2007 pour le motif suivant :

« Nouvelles méthodes d'apprentissage d'une ligne de métro et de son matériel correspondant »

La direction rappelle que dès le cinquième jour de formation initiale un stagiaire accompagné d'un moniteur conduit sur une ligne et un matériel qu'il n'a pas signés. Dans le cas général, l'apprentissage d'une ligne se fait après l'apprentissage du matériel. Considérant le cas de la formation initiale, il peut arriver qu'un conducteur qualifié et ayant donc son permis et les notions inhérentes à son métier et son professionnalisme les apprenne dans l'ordre inverse. Pour l'apprentissage ligne, il est toujours accompagné d'un conducteur de la ligne d'apprentissage désigné par l'encadrement et dûment informé de la situation.

Le syndicat SUD RATP considère que vu le nombre croissant de matériels différents sur le réseau (MF 77, MP 89, MF 2000...), il est important que les conducteurs aient acquis la formation matériel avant d'apprendre la ligne correspondante.

LES JOURNEES D'APPRENTISSAGE DE LIGNE FONDENT A VUE D'ŒIL

Le discours de la direction nous a fait rêver ! Elle était prête à remettre dans ces circonstances, (si le conducteur le demandait) entre 1 et 2 jours de double ligne supplémentaires. Les moniteurs savent parfaitement que la pédagogie amenée auprès du stagiaire lors du stage initial est totalement différente que celle d'un apprentissage de ligne. Après trois mois de stage, le conducteur est même obligé de compléter sa formation pour signer sa ligne d'apprentissage !

Nous vous invitons à analyser le tableau suivant, parfois les chiffres remplacent les mots !

STAGE DE FORMATION LIGNE 2			
ANNEE 1984		ANNEE 2007	
12/12/84	Lagny Consignes L2 + dble ligne	12/07/07	Nation consignes L2 + dbble ligne 2
13/12/84	Dble ligne 2 à Nation 2	13/07/07	Nation 2 Visite de secteur + dbble ligne 2
14/12/84	Dble ligne 2 à Nation 2	16/07/07	Dble manœuvre de gare à Nation 2
17/12/84	Dble ligne 2 à Nation 2	17/07/07	Dble ligne 2 à Nation 2
18/12/84	Dble ligne 2 à Nation 2	18/07/07	Dble manœuvre gare ou ligne 2 +Examen
19/12/84	Dble ligne 2 à Nation 2	19/07/07	À disposition de l'attachement
20/12/84	Dble ligne 2 à Nation 2		
21/12/84	Dble ligne 2 à Nation 2		
24/12/84	Consignes de gare N2 Visite de secteur		
25/12/84	Dble ligne 2 à Nation 2		
26/12/84	Dble manœuvre de gare à Nation 2		
27/12/84	Dble ligne 2 à Nation 2 + Ex. Inspecteur		

En vingt ans, les journées formation ont fondu comme neige au soleil. Mais plus généralement, combien de ces demandes quemandées lors du sacro-saint EAP n'aboutissent jamais. Les derniers incidents celui de Simplon et plus récemment celui de la ligne 13 démontrent bien l'importance de la qualité des instructions et de la présence d'agents sur le terrain ! Ce n'est pas avec une automatisation à outrance et une formation réduite à peau de chagrin que la Direction peut répondre à une sécurité optimum ! Un incident du même type sur la ligne 14 a-t-il été vraiment étudié, quel est le délai d'intervention du personnel ... ?

Cotisations : 60 € par an
ou 5 € par mois

SYNDICAT SUD RATP
3, rue Rampon 75011 PARIS
Tel. : 01 587 65624 Fax : 01 587 65628